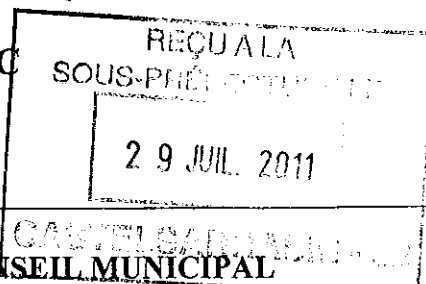


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHE), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHE), **Adjoint,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHE Didier est nommé secrétaire de séance.

24- 28 Juillet 2011

TARIFS DES SPECTACLES ORGANISÉS DANS LE CADRE DU PÔLE TERRITORIAL DE RAYONNEMENT CULTUREL

Rapporteur : Monsieur BOUSQUET

Considérant qu'entre septembre 2011 et juin 2012, dans le cadre du pôle territorial de rayonnement culturels, différents spectacles sont organisés, et qu'il convient d'en fixer les tarifs

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

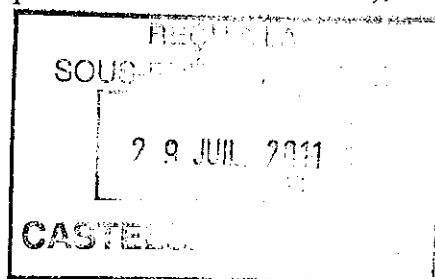
FIXE les tarifs des spectacles organisés dans le cadre du pôle territorial de rayonnement culturel prévus entre septembre 2011 et juin 2012, comme suit :

	Catégorie spectacle	Tarif Plein	Tarif Réduit *	Tarif -12 ans	Tarif abonnement ***
Spectacles Tout public	A	25 €	20 €	8 €	18 €
	B	20 €	15 €	5 €	12 €
	C	15 €	10 €	4 €	8 €
Spectacles Jeune Public - 12 ans	D (Scolaires)	Tarif unique : 4 €/élève Gratuit pour les accompagnants			Hors abonnement
	E (Familles)	5 €	4 €	4 €	Hors abonnement
Tarif Action Culturelle **	F1 Animations patrimoine à la ½ journée	Tarif unique : 2 €/élève Gratuit pour les accompagnants			Hors abonnement
	F2 Animations patrimoine à la journée	Tarif unique : 4 €/élève Gratuit pour les accompagnants			Hors abonnement
	F3 Animations patrimoine spécifiques	Tarif unique : 6 € / élève Gratuit pour les accompagnants			Hors abonnement

* Tarif Réduit : ce tarif est ouvert aux catégories suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI ou RSA, étudiants, jeunes entre 12 et 18 ans, employés de la Mairie de Moissac, adhérents MCV, carte CEZAM, carte Sourire **sur présentation d'un justificatif**, ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes et aux personnes handicapées.

** Tarif Action Culturelle : ce tarif sera proposé aux établissements scolaires souhaitant participer aux animations pédagogiques organisées autour du patrimoine, des spectacles vivants, de la lecture publique ou des enseignements artistiques.

*** Tarif abonnement : ce tarif sera appliqué à toute personne achetant lors de la même commande ses places pour au moins 4 ou 6 spectacles différents sur la saison 2011/2012 (en dehors des spectacles Hors Abonnement), selon la formule choisie.



Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :